

Mallemort, le 28 novembre 2016

A Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône

**Objet** : Demande d'agrément de l'association La Parole aux Citoyens en tant qu'Association Locale d'Usagers

Conformément à la décision prise lors de son assemblée générale du 26 octobre 2016, l'association La Parole aux Citoyens a l'honneur de vous demander son agrément en tant qu'Association Locale d'Usagers pour la commune de Mallemort (article L121-5 code de l'urbanisme).

En conformité avec l'article R\*121-5 du code de l'urbanisme vous trouverez ci-joint en quatre exemplaires notre dossier de demande d'agrément comprenant :

- une note de présentation de l'association précisant son activité lors des 3 dernières années ainsi que le nombre de ses adhérents à jour de leurs cotisations.
- Les statuts de l'association
- Les procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales comprenant également les rapports d'activités annuels et les comptes de l'association.

Pour La Parole aux Citoyens, les représentants du Conseil Collégial.